

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « GRAND TIRAGE ESTIVAL »

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **TRAVELSPA**, société à responsabilité limitée au capital de [à compléter], dont le siège social est situé **330 Rue Pascal Duverger, 13090 Aix-en-Provence**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence le **25 novembre 2008** sous le numéro **509 000 899**, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu concours intitulé « **Grand Tirage Estival** », avec **obligation d'achat**, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

---

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de 18 ans révolus à la date de participation,
- Ayant réservé un séjour auprès de TRAVELSPA entre le **1er juin 2025** et le **30 juin 2025** inclus,
- À l'exception des séjours réservés via des **bons cadeaux**,
- Ayant un **dossier de réservation confirmé** à la date du tirage au sort.

La participation au jeu est automatique dès lors que ces conditions sont réunies. Une seule participation est comptabilisée par réservation.

**Le présent jeu concours est accessible uniquement dans le cadre d'une réservation confirmée : il s'agit d'un jeu avec obligation d'achat. Aucune participation gratuite n'est possible.**

---

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DU JEU

Un tirage au sort sera effectué le **16 juillet 2025**, parmi l'ensemble des dossiers éligibles répondant aux conditions ci-dessus.

Le tirage au sort sera réalisé sous contrôle de TRAVELSPA, parmi les réservations validées (dossiers confirmés), afin de désigner **un (1) gagnant**.

---

## ARTICLE 4 – DOTATION

Le gagnant se verra **rembourser le montant effectivement payé** pour son séjour, après déduction :

- Des éventuelles remises commerciales ou promotions,
- De tout paiement effectué au moyen de **bons cadeaux**.

Le remboursement s'effectuera :

- **Immédiatement après le tirage**, si le séjour est prévu **avant le 16 juillet 2025**,
- **À la date d'arrivée du séjour (jours ouvrés)**, si le séjour est prévu **après le 16 juillet 2025**.

Le montant du remboursement est **plafonné à 2 000 € TTC**.

**En cas d'annulation du séjour par le gagnant, ou pour toute autre raison rendant le séjour impossible (qu'elle soit du fait du participant ou non), le remboursement ne sera pas effectué. Le lot ne sera ni attribué à un autre participant, ni remis en jeu.**

---

#### **ARTICLE 5 – MODES DE PAIEMENT EXCLUS**

Les séjours **réglés intégralement au moyen de bons cadeaux** ne sont **pas éligibles** à ce jeu concours. Seules les réservations ayant donné lieu à un paiement réel (hors bon cadeau) sont prises en compte pour le tirage au sort.

---

#### **ARTICLE 6 – INFORMATION DU GAGNANT**

Le gagnant sera informé par **email ou téléphone**, selon les coordonnées renseignées lors de sa réservation, dans un délai de **7 jours ouvrés** à compter du tirage.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités définies à l'article 4, via le **même moyen de paiement** que celui utilisé lors de la réservation (sauf cas exceptionnel justifié).

---

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ**

TRAVELSPA se réserve le droit de **modifier, écourter, prolonger ou annuler** le jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

---

#### **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données collectées dans le cadre du présent jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu, la désignation du gagnant et l'attribution de la dotation. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données personnelles, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse mentionnée à l'article 1.

---

#### **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement. Celui-ci peut être consulté gratuitement sur simple demande auprès de TRAVELSPA ou sur le site internet [www.thalasseo.com](http://www.thalasseo.com).